
 <p>Université Nice Sophia Antipolis</p> <hr/> <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : <b>DROIT NOTARIAL</b></p> <p><b>MASTER</b> <b>1<sup>ère</sup> Année</b> <b>Semestres 1 et 2</b></p> <p><i>Responsable Pédagogique : Dominique FABIANI</i></p>	<p><b>Année Universitaire 2018-2019</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

## 1- Organisation des enseignements

**Article 1 :** Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre. Le choix des matières de Travaux Dirigés (TD) est opéré pour les deux semestres au moment de l'inscription pédagogique.

**Article 1.1 :** Les étudiants peuvent demander, au plus tard avant le début des TD, l'autorisation d'être **Dispensés d'assiduité aux TD** sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

### Article 2 :

#### Semestre 1

**UE 1 :** les étudiants doivent suivre l'enseignement *Droit des régimes matrimoniaux*, composé d'un Cours Magistral (CM) et d'un TD.

**UE 2 :** les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais.

**UE 3 :** les étudiants doivent suivre un enseignement composé d'un CM+TD à choisir parmi :

- *Droit international privé*
- *Droit bancaire*
- *Contentieux administratif.*

**UE 4 :** les étudiants doivent suivre un enseignement à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE3 + *Droit des collectivités territoriales, Droit des assurances, Principes comptables, Droit économique.*

#### Semestre 2

**UE 5 :** les étudiants doivent suivre l'enseignement *Droit des successions*, composé d'un CM+TD.

**UE 6 :** les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais.

**UE 7 :** les étudiants doivent suivre un enseignement composé d'un CM+TD à choisir parmi :

- *Droit des entreprises en difficulté*
- *Droit de l'environnement*
- *Droit de l'urbanisme.*

**UE 8 :** les étudiants doivent suivre un enseignement à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE7 + *Fiscalité de l'entreprise, Droit du commerce international, Droit administratif de l'environnement, Droit international et européen des Droits de l'Homme.*

## 2- Contrôle des connaissances

**Article 3 :** La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

**Article 4 :** Dans chaque unité d'enseignement, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 7 et 8 du présent règlement pédagogique.

**Article 5 :** Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

**Article 6 :** Un semestre de la Spécialité Droit Notarial est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements. Les semestres se compensent entre eux. Les unités d'enseignement se compensent au sein du semestre.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les unités d'enseignement acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises.

L'application du principe de la compensation est automatique aux UE et aux semestres.

L'admission au Master 1 est conditionnée par la validation de chacun des deux semestres de M1, ou par compensation entre les semestres 1 et 2 du M1. Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus). **L'admission dans ce M1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au M2.**

#### **Article 7 : Notation des épreuves d'examen**

Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20. Les étudiants dispensés d'assiduité aux TD verront leurs épreuves terminales doubler. La note de contrôle terminal (CT) et la note de TD font une moyenne globale pour chaque matière. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un zéro.

#### **Article 8 : Nature et durée des épreuves**

##### **Semestre 1**

**UE 1 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

**UE 2 :** Une note de contrôle continu sera attribuée à l'Anglais.

**UE 3 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

**UE 4 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 3 oraux ou 1 épreuve écrite d'une heure et 2 oraux, en fonction des matières choisies et de leurs modalités d'évaluation (cf. tableau).

##### **Semestre 2**

**UE 5 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

**UE 6 :** Une note de contrôle continu sera attribuée à l'Anglais.

**UE 7 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

**UE 8 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 3 épreuves, écrites d'une heure ou orales, en fonction des matières choisies et de leurs modalités d'évaluation (cf. tableau).

#### **Article 9 : Contrôle continu**

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.)

**Article 10 : Bonus facultatifs.** Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

**LE DIPLOME DE MASTER 1 NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ  
QU'APRÈS VALIDATION DES 2 SEMESTRES.**

#### **Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :**

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Masters 1 (B. 112 bis) – Av. Doyen Trotabas - 06050 Nice cedex 1  
Tel : +33 04.89.15.25.35 ou +33 04.89.15.25.25 – Courriel : [droit.scolarité.master1@unice.fr](mailto:droit.scolarité.master1@unice.fr) – Web : [droit.unice.fr](http://droit.unice.fr)

UE et Matières	Épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
<b>SEMESTRE 1</b>						
<b>UE 1 : DROIT DES RÉGIMES MATRIMONIAUX</b>	<b>1 ÉCRIT</b>		<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>1 enseignement obligatoire avec TD :</b>						
- Droit des régimes matrimoniaux	écrit de 3h	/20	/20	1		
<b>UE 2 : PPR</b>			<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>12</b>
<b>1 élément obligatoire :</b>						
- Anglais			/20	1		
<b>UE 3 : UE OPTIONNELLE</b>	<b>1 ÉCRIT</b>		<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>1 enseignement optionnel avec TD au choix parmi :</b>						
- Droit international privé	écrit de 3h					
- Droit bancaire	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Contentieux administratif	écrit de 3h					
<b>UE 4 : UE OPTIONNELLE</b>	<b>3 ORAUX ou 2 ORAUX + 1 ÉCRIT</b>				<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>3 enseignements optionnels, non choisis en UE3, au choix parmi :</b>						
- Droit international privé	oral					
- Droit bancaire	oral	/20		1		
- Contentieux administratif	écrit d'1h					
- Droit des collectivités territoriales	oral	/20		1		
- Droit des assurances	oral					
- Principes comptables	oral	/20		1		
- Droit économique	oral					
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>					<b>/20</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 2</b>						
<b>UE 5 : DROIT DES SUCCESSIONS</b>	<b>1 ÉCRIT</b>		<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>1 enseignement obligatoire avec TD :</b>						
- Droit des successions	écrit de 3h	/20	/20	1		
<b>UE 6 : PPR</b>			<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>12</b>
<b>1 élément obligatoire :</b>						
- Anglais			/20	1		
<b>UE 7 : UE OPTIONNELLE</b>	<b>1 ÉCRIT</b>		<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>1 enseignement optionnel avec TD au choix parmi :</b>						
- Droit des entreprises en difficulté	écrit de 3h					
- Droit de l'environnement	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit de l'urbanisme	écrit de 3h					
<b>UE 8 : UE OPTIONNELLE</b>	<b>3 ÉPREUVES selon modalités d'évaluation</b>		<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>3 enseignements optionnels, non choisis en UE7, au choix parmi :</b>						
- Droit des entreprises en difficulté	oral					
- Droit de l'environnement	oral	/20		1		
- Droit de l'urbanisme	écrit d'1h					
- Fiscalité de l'entreprise	écrit d'1h	/20		1		
- Droit du commerce international	oral	/20		1		
- Droit administratif de l'environnement			/20			
- Droit international et européen des Droits de l'Homme	oral					
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>					<b>/20</b>	<b>30</b>